

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 29 janvier 2026  
9 h 30**

---

**Séance tenue le jeudi 29 janvier 2026 – 9 h 30  
salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

*(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)*

Mme Soraya Martinez Ferrada, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, Mme Christine Black **(par téléconférence)**, M. Alex Bottausci **(par téléconférence)**, Mme Caroline Braun, Mme Julie Brisebois, M. Jonathan Cha, M. Alan DeSousa, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, Mme Chantal Gagnon, M. Michel Gibson, M. Peter Malouf, M. Peter McQueen, Mme Andréanne Moreau, M. Denis Pelletier, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, Mme Julie-Pascale Provost, Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, M. Aref Salem, M. Michael Stern, M. Martin St-Jean, Mme Anne St-Laurent, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Tanya Toledano et M. Ryan Young, représentant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, en remplacement de M. Michel Boudreault

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

M. Jeremy Levi et M. David Tordjman

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
Mme Nathalie Deret, Agente de recherche  
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

---

Le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il déclare ensuite l'assemblée ouverte et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement avant de débiter les travaux.

M. Pelletier enchaîne en soulignant d'abord l'importance du Mois de l'histoire des Noirs et prend quelques instants pour saluer les équipes municipales qui travaillent sans relâche pour faire face à un hiver particulièrement exigeant. Il rappelle ensuite l'urgence d'agir collectivement pour répondre à la crise de l'itinérance et invite les membres du conseil à aborder le débat budgétaire avec sérieux, courage et solidarité pour le bien de toute la population.

Le président d'assemblée, M. Denis Pelletier remercie les membres du conseil pour leur attention.

---

**1 - Période de questions du public**

À 9 h 42, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions du public ». Aucune personne du public n'est présente à l'hôtel de ville. Le président fait la lecture de quatre questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

---

<p>1</p> <p><u>Question de :</u> Philippe Paré</p> <p><u>Réponse de :</u> Claude Pinard</p>	<p>My question is simple. at the last council metting, the city of montreal gloated that they only increased the city tax by 3% meanwhile OUR tax (quote-pard) increased by 17%. montreal was gloating about respecting the inflation meanwhile they just stabbed us in the back. it is also know that services rendered here is of lesser quantity and quality compared to the city of mtl. Why was it thus justified for the city of montreal to gloat about the 3% knowing that we are being stabbed in the back.</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u> Anna Trionfo</p> <p><u>Réponse de :</u> Alan DeSousa</p>	<p>The bike paths are cleared as soon as snow falls. However, snow removal in neighborhoods doesn't take place for days. How can this be justified? Taxpayers are homeowners, not the non-existent bikers. And there are no bikers at all in the winter. Unacceptable!!!</p> <p>The potholes on Mont-Royal and Park Ave. are the size of graves and plentiful. When will they be repaired?</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u> Nancy Ryan</p> <p><u>Réponse de :</u> Aref Salem</p>	<p>The new proposed STM line 211X has been presented as a fait accompli with no input from residents (many of whom are opposed to this new bus). Why is there no release of planning and scheduling and costs as well as, at the same time, imposing a blanket of "confidentiality " which prevents any information being published?</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u> Emma Brown</p> <p><u>Réponse de :</u> Aref Salem</p>	<p>En 2025, la STM a connu plusieurs vagues de grèves, pendant que les tarifs ont continué d'augmenter. Aujourd'hui, un abonnement mensuel dépasse les 100\$ pour se déplacer uniquement à Montréal. Ce sont surtout les étudiants et les personnes à plus faible revenu qui dépendent du transport en commun, et ce sont eux qui sont le plus pénalisés par ces hausses.</p> <p>Or, des exemples concrets existent ailleurs : au Luxembourg, le transport en commun est entièrement gratuit, y compris pour les visiteurs, et plusieurs villes européennes offrent déjà la gratuité au minimum pour leurs résidents comme Tallinn en Estonie.</p> <p>Ma question est donc la suivante : pourquoi la Ville de Montréal n'envisage-t-elle pas sérieusement la gratuité du transport en commun pour ses résidents, et quelles sont les priorités actuelles qui expliquent que ce type de mesure ne soit toujours pas mis de l'avant?</p>

N'ayant plus d'autres questions, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, déclare la Période de questions du public close à 9 h 52. Il remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 52, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la Période de questions des membres du conseil close et cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, pour la suite de l'ordre du jour.

## 3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 9 h 53, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

**CG26 0018**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 janvier 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**6 – Dépôt de rapports des commissions du conseil**

À 9 h 53, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

---

**CG26 0019**

**Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes**

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur l'étude du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes, comprenant le rapport minoritaire de l'Opposition officielle, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

06.01

---

**30 – Administration et finances**

À 10 h 01, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Administration et finances ».

---

À 10 h 01,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## **CG26 0020**

### **Adoption du budget 2026 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0039;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le budget de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2026.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.01 1253074013

---

## **CG26 0021**

### **Adoption du programme décennal d'immobilisations 2026-2035 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0036;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le programme décennal d'immobilisations 2026-2035 du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal (volet agglomération).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.02 1253074009

---

À 10 h 05,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG26 0022**

##### **Approbation du budget 2026 et du programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0037;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le budget 2026 et le programme d'immobilisations 2026-2035 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1253074011

---

#### **CG26 0023**

##### **Approbation du budget 2026 du Conseil des arts de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0031;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le budget 2026 du Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1250310005

---

**CG26 0024**

**Approbation du budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0032;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1250310004

---

**CG26 0025**

**Approbation du budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0033

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le budget 2026 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1250310003

---

**CG26 0026**

**Approbation du budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0034;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver le budget 2026 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1250310002

---

À 10 h 06,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.08 à 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG26 0027

#### **Approbation des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2026 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0041;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'approuver les contributions suivantes, telles qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2026 de la Ville de Montréal à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Conseil des arts	24 436 700 \$
Société du parc Jean-Drapeau	17 039 500 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 807 100 \$

- 2- de verser une somme maximale de 808 379 200 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1253074028

---

#### CG26 0028

#### **Adoption d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2026)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0052;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le Service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le Service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du Service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1253074024

---

#### **CG26 0029**

##### **Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0051;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

que la somme de 175,9 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1253074023

---

#### **CG26 0030**

##### **Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2026)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0048;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1- Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2026 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2026 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2- Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2026 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2024.

3- Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4- La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2026.

---

## **ANNEXE A**

### **QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES**

#### **Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2026**

<b>Villes liées</b>	<b>Quotes-parts - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2024</b>	<b>Quotes-parts Premiers répondants</b>
<b>Ville de Montréal</b>	<b>81,64574 %</b>	<b>82,56541 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>18,35426 %</b>	<b>17,43459 %</b>
Baie-D'Urfé	0,71083 %	0,71883 %
Beaconsfield	0,91164 %	0,92191 %
Côte-Saint-Luc	1,11388 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,76006 %	1,77989 %
Dorval	3,10806 %	3,14307 %
Hampstead	0,43995 %	0,44491 %
Kirkland	1,23121 %	1,24508 %
L'Île-Dorval	0,00284 %	0,00287 %
Montréal-Est	0,90803 %	0,91826 %
Montréal-Ouest	0,23932 %	0,24202 %
Mont-Royal	2,18563 %	2,21025 %
Pointe-Claire	3,11592 %	3,15102 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,37057 %	0,37474 %
Senneville	0,16755 %	0,16944 %
Westmount	2,08876 %	2,11229 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>100,00000 %</b>

Adopté à l'unanimité.

30.11 1253074020

#### **CG26 0031**

#### **Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0098;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2026 et du PDI 2026-2035 pour l'exercice financier 2026 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.12 1250310009

## **42 – Adoption de règlements**

À 10 h 07, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

---

À 10 h 07,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CG26 0032**

#### **Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0014;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0014;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0045;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1253074017

*Règlement RCG 26-001*

---

### **CG26 0033**

#### **Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0015;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0015;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0046;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1253074018

*Règlement RCG 26-002*

---

**CG26 0034**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0016;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0016;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0049;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1253074021

*Règlement RCG 06-054-14*

---

**CG26 0035**

**Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0017;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 12 janvier 2026 par sa résolution CG26 0017;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 janvier 2026 par sa résolution CE26 0055;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1253074026

*Règlement RCG 26-003*

À 10 h 08, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée, M. Denis Pelletier, déclare l'assemblée levée.

\_\_\_\_\_  
Denis Pelletier  
PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_  
Domenico Zambito  
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

\_\_\_\_\_  
Soraya Martinez Ferrada  
MAIRESSE